



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

MAIRIE
de
CUBZAC LES PONTS
33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopie : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Envoyé en préfecture le 08/07/2020
Reçu en préfecture le 08/07/2020
Affiché le - 9 JUL. 2020
ID : 033-213301435-20200707-2020_43-DE

Nombre de membres en exercice : 19
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 7
Nombre de membres présents : 17
Nombre de membres représentés : 2

Nombre de suffrages exprimés : 19
Pour : 19
Contre : -
Abstentions : -

Date Convocation : 01/07/2020
Date d'affichage de la convocation : 07/07/2020
Délibéré par le Conseil Municipal
À Cubzac les Ponts, le 07/07/2020

Délibération CA19-BP20
n°2020-43
Le Mardi 7 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le sept du mois de juillet à dix-huit heures trente se sont réunis en dans le lieu ordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le premier juillet deux mille vingt

Présent(s) : Alain TABONE - Nadia BRIDOUX-MICHEL - Gérard BAGNAUD - Maribel ROBERT SOARES - Jean-Pierre PRAT - Hélène BURESI - Cyril CHERIGNY - Corinne JEANDONNET - Michel BARSE - Elodie KOPF - Benoît DULAU - Mathieu OLIVEIRA - Elvira MOMMERT - Johann PETIT - Jean-Roger THUILLIAS - Isabelle BERNADET - Vincent TRISTRAM

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : Nathalie TRIGANT procuration à Jean-Pierre PRAT
Anne LAUJAY procuration à Gérard BAGNAUD

Absent(s) excusé(s) : Nathalie TRIGANT - Anne LAUJAY

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Jean-Pierre PRAT

En application de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19, et par dérogation à l'article L. 2121-17 du CGCT, le quorum est fixé à un tiers des conseillers présents ou représentés.

DELIBERATION PORTANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 **BUDGET ANNEXE - HALTE NAUTIQUE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération CA2019/BP2020 n°2020-14 et -15 portant approbation du compte de gestion et du compte administratif du Budget annexe - Halte nautique,
Vu la délibération CA2019/BP2020 n°2020-41 portant affectation du résultat de l'exercice budgétaire 2019 - Budget annexe halte nautique,
Vu le projet de budget primitif,
Vu les dotations aux amortissements 2020
Vu les Commissions Finances du 25 et 30 juin 2020,

Le Conseil municipal,
Monsieur le Maire rappelle :

Les propositions nouvelles concernant l'ouverture des crédits de dépenses et de recettes tant au niveau des chapitres de la section d'exploitation que des chapitres de la section d'investissement. Qu'au regard de l'exercice 2019 il y a lieu de reporter l'excédent de fonctionnement et de l'affecter, ainsi que de reprendre les Restes à réaliser.

Envoyé en préfecture le 08/07/2020

Reçu en préfecture le 08/07/2020

Affiché le - 9 JUIL. 2020

ID : 033-213301435-20200707-2020_43-DE

Le budget primitif de l'exercice 2020 de la Halte nautique étant alo
comme suivant :

	Chapitres budgétaires	Dépenses		Chapitres budgétaires	Recettes	
		Réelles	ordre		Réelles	Ordre
Exploitation	011- Charges à caractère général	9 000,00€		74- Dotations et participations	45 189,08€	
	66 - Charges financières	3 706,88€		75 - Autres produits de gestion courante	15 000,00€	
				77 - Produits exceptionnels	1 000,00€	
				002 - Excédent antérieur reporté de Fonctionnement		3 000,00€
	042 - Opérations d'ordre entre sections		69 935,88€	042 - Opération d'ordre entre sections		18 453,68€
	Total	12 706,88€	69 935,88€	Total	61 189,08€	21 453,68€
	Total de la section de fonctionnement	82 642,76€		Total de la section de fonctionnement	82 642,76€	
Investissement	Chapitres budgétaires	Dépenses		Chapitres budgétaires	Recettes	
		Réelles	ordre		Réelles	Ordre
	16 - Emprunts et dettes assimilées	14 266,68€		16 - Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00€	
	21 - Immobilisations corporelles	69 134,10€		10 - Dotations, fonds divers et réserves	13 767,31€	
				001 - Excédent antérieur reporté d'investissement		18 151,27€
	040 - Opération d'ordre entre sections		18 453,68€	040 - Opération d'ordre entre sections		69 935,88€
	Total	83 400,78€	18 453,68€	Total	13 767,31€	88 087,15€
Total de la section de fonctionnement	101 854,46€		Total de la section de fonctionnement	101 854,46€		

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE le vote du budget au niveau de chaque section et plus particulièrement de chaque chapitre comme indiqué ci-avant,
- APPROUVE la balance générale du budget primitif de la halte nautique pour l'exercice 2020 de la manière suivant :

Balance Générale du Budget Principal

- Investissement
 - o Dépenses 101 854,46 ...€
 - o Recettes 101 854,46 ...€
- Fonctionnement
 - o Dépenses 82 642,76 €
 - o Recettes 82 642,76 €

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;



Le Maire,

Alain TABONE